

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 mars 2009**  
-----

L'an deux mille neuf, **le 26 mars**, à 19H00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 21 mars 2009, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

- 1/- Compte Administratif 2008 et affectation du résultat Ë Budget principal commune**
- 2/- Budget Primitif 2009 - Budget principal commune**
- 3/- Vote des taux de disposition des taxes directes locales**
- 4/- Compte Administratif 2008 et affectation du résultat Ë Budget Annexe de l'Assainissement**
- 5/- Budget Primitif 2009 - Budget Annexe de l'Assainissement**
- 6/- Compte Administratif 2008 Ë Budget Annexe Lotissement Coteau Sud 2**
- 7/- Budget Primitif 2009 - Budget Annexe Lotissement Coteau Sud 2**
- 8/- Compte Administratif 2008 Ë Budget Annexe Lotissement Les Jardins du Raize**
- 9/- Budget Primitif 2009 - Budget Annexe Lotissement Les Jardins du Raize**
- 10/- DIA « La Fontaine »**
- 11/- Travaux de plantations et de améliorations rue du stade**
- 12/- Modernisation de la voirie : examen des devis**
- 13/ Autorisation de signature accordée à M. le Maire pour l'ensemble des documents relatif au projet de terrain de football.**
- 14/ Questions et informations diverses**

**Présents** : M.JAMET, M. ROBERT, M. MOREL, M. RIGAUDEAU, M. CANNIEUX, M. COUDRAY, Mme FOUILLET, Mme BOURGES, Mme PITOIS, Mlle BELLOCHE, Mme BRULÉ, Mme GENDROT.

**Excusés** : M. DURET (pouvoir à Mr RIGAUDEAU), M.FOUCHER (pouvoir à Mme BOURGES), Mme FAYE.

**Secrétaire de séance** : M. ROBERT

➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 9 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour deux questions.

A savoir :

- Modernisation de la voirie : examen des devis
- Autorisation de signature accordée à M. le Maire pour l'ensemble des documents relatif au projet de terrain de football.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'inscrire ces deux questions supplémentaires à

l'ordre du jour.

## 1. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - AFFECTATION DU RESULTAT È BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2008 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Le compte administratif 2008 se rétablit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	324 267,38 "
	Recettes	497 129,38 "
	Excédent cumulé	172 862,00 "
✓ Section d'investissement :	Dépenses	255 485,50 "
	Recettes	191 123,64 "
	Déficit cumulé	4 574,48 "

Monsieur le Maire quitte la salle et M. CANNIEUX fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2008. Le compte de gestion du receveur est adopté de la même façon.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008 et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement cumulé de 172 862,00 ", le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- ✓ A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 172 862,00 "
- ✓ En report à la section de fonctionnement (compte 002) : 0,00 "

## 2. BUDGET PRIMITIF 2009 È BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2009 qui se rééquilibre comme suit :

- ✓ 564 908,00 " en dépenses et en recettes

La section d'investissement du budget primitif 2009 est adoptée à l'unanimité. L'équilibre se réeffectue comme suit :

- ✓ 1 262 523,00 " en dépenses et en recettes

## 3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales actuellement en vigueur, à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : 11.05 %
- ✓ Taxe foncière sur propriétés bâties : 14.77 %
- ✓ Taxe foncière sur propriétés non bâties : 39.16 %

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'appliquer une augmentation de 2.00% pour la taxe d'habitation, de 1.0% pour la taxe foncière sur propriétés bâties et de maintenir la taxe foncière sur propriétés non bâties à 39.16%.

➤ Ce vote a lieu à main levée :

Le vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants :	14
- Exprimés :	14
- Pour la proposition :	12
- Contre la proposition :	2

En conséquence, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2009 comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation : 11.27 %
- ✓ Taxe foncière sur propriétés bâties : 14.92 %
- ✓ Taxe foncière sur propriétés non bâties : 39.16 %

#### 4. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - AFFECTATION DU RESULTAT È BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2008 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Le compte administratif 2008 se établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	13 138.91 "
	Recettes	24 662.84 "
	Excédent cumulé	11 523.93 "
✓ Section d'investissement :	Dépenses	464 419.29 "
	Recettes	309 302.25 "
	Déficit cumulé	186 485.65 "

Monsieur le Maire quitte la salle et M. CANNIEUX fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2008. Le compte de gestion du receveur est adopté de la même façon.

Après avoir constaté que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 11 523.93 ", le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 11 523.93 "

#### 5. BUDGET PRIMITIF 2009 È BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe de l'assainissement qui se équilibre comme suit :

- ✓ 39 497,00 " en dépenses et recettes d'exploitation
- ✓ 255 837,00 " en dépenses et recettes d'investissement

#### 6. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2008 È BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COTEAU SUD 2

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2008 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Le compte administratif 2008 se établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	0.00 "
	Recettes	13 720.41 "
	Excédent cumulé	80 227.48 "
✓ Section d'investissement :	Dépenses	0,00 "
	Recettes	0,00 "
	Excédent cumulé	0,00 "

Monsieur le Maire quitte la salle et M. CANNIEUX fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2008. Le compte de gestion du receveur est adopté de la même façon.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008 et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement cumulé de 80 227.48 ", le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- ✓ En report à la section de fonctionnement (compte 002) : 80 227.48 "

## 7. BUDGET PRIMITIF 2009 Æ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COTEAU SUD 2

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe du lotissement Coteau Sud 2 qui se rééquilibre comme suit :

- ✓ 80 228,00 " en section de fonctionnement
- ✓ 0,00 " en section d'investissement

## 8. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2008 Æ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES JARDINS DU RAIZE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2008 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Le compte administratif 2008 se rétablit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	295 978.08 "
	Recettes	295 978.08 "
	Résultat de clôture	0,00 "
✓ Section d'investissement :	Dépenses	81 478.08 "
	Recettes	24 652.18 "
	Déficit cumulé	81 478.08 "

Monsieur le Maire quitte la salle et M. CANNIEUX fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2008. Le compte de gestion du receveur est adopté de la même façon.

## 9. BUDGET PRIMITIF 2009 Æ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES JARDINS DU RAIZE

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe du lotissement Le Raize qui se rééquilibre comme suit :

- ✓ 316 550.00" en section de fonctionnement
- ✓ 81 479 ,00 " en section d'investissement

## 10. DIA « La Fontaine »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant les terrains référencés section ZE n°74 et n°75, propriété de Monsieur et Madame ALBERT Tony et soumis au droit de préemption urbain. D'autre part, après consultation, la CCPRF a répondu que cette parcelle ne présentait aucun enjeu économique pour la zone artisanale communautaire.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- DECIDE de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain de la commune.**

## 11. Travaux de plantations et d'améliorations rue du stade

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux travaux de la commission Environnement et pour permettre des plantations cohérentes rue du stade, il a été envisagé de rajouter de la terre végétale et de déplacer le sentier piéton de quelques mètres.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération.

Soit 3 000.00 " pour le sentier piéton et 1 000.00 " pour les plantations ;

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- DECIDE d'inscrire ces deux sommes au budget 2009.**

## 12. Modernisation de la voirie : examen des devis

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé le 2 mars 2009 auprès de 5 entreprises.

La date limite de présentation d'une offre était fixée au vendredi 20 mars 2009.

Quatre entreprises ont présenté des devis concernant le programme des travaux de voirie 2009.

entreprise	Moustiere (1)	Camélias(2)	Sentier étang(3)	Sentier ocre	TOT 1+2+3
Parc Dep TTC	8460 (TTC)	3150 (TTC)	7315 (TTC)	8565 (TTC)	18925 (TTC)
Pigeon HT	5620	1450	5300	9300	12370
SCREG HT	8120	1400	10275	13850	19795
SCREG VAR HT enrobé froid	7600				19275
SAUVAGER T.P HT	9845	2610	7040	9590	19 495
ESTIMATION DDE HT	<b>6450</b>	<b>1750</b>	<b>9600</b>		<b>17800</b>

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et considérant l'inscription d'un crédit de 76 100.00€ au budget primitif 2009 :**

Modernisation voie communale « La Moustière » :

**- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise Pigeon pour un montant hors taxe de 5 620.00€**

Enduit bicouche « Lotissement Les Camélias »

**- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise Pigeon pour un montant hors taxe de 1 450.00 €**

Sablage chemin piéton Etang :

**- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise Pigeon pour un montant hors taxe de 5 300.00€**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise Pigeon.

## 13. Autorisation de signature accordée à M. le Maire pour l'ensemble des documents relatif au projet de terrain de football.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un oubli a été constaté dans la délibération n°5 du 09 mars 2008.

Il explique qu'il faut qu'il soit autorisé à signer tous les documents se rapportant au projet du terrain de football.

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Séance levée à : 22H15.

Prochaine séance le :